



**TANT QUE DES COMPLICES DE CRIMINELS
SERONT MIS À LA TÊTE DES INSTITUTIONS,
LES CITOYENS NE SERONT PAS EN SÉCURITÉ !**



SOUVENONS-NOUS QUE LE POISSON POURRIT TOUJOURS PAR LA TÊTE
<https://swisscorruption.info/info/insecurite.pdf>

EN SUISSE, DÉNONCER UN CRIME D'ÉTAT PEUT VOUS ENVOYER EN PRISON !

QUAND LES JOURNALISTES SE TAISENT OU SONT MUSELÉS, CE SONT LES LANCEURS D'ALERTE QUI DEVIENNENT LES DERNIERS REMPARTS DE LA DÉMOCRATIE.

MAIS AU LIEU D'ÊTRE PROTÉGÉS, ILS SONT PUNIS.

DANIEL CONUS : CONDAMNÉ À 4,5 ANS DE PRISON FERME POUR AVOIR DÉNONCÉ L'ESCOQUERIE DE SON PATRIMOINE ORCHESTRÉE PAR DES INSTITUTIONS CORROMPUES EN EST UN BON EXEMPLE...

PENDANT CE TEMPS, LES VRAIS CRIMINELS — JUGES, PROCUREURS, ÉLUS COMPLICES — RESTENT EN PLACE ET BÉNÉFICIENT DE L'IMPUNITÉ !

“ SANS VÉRITÉ, PAS DE JUSTICE. SANS JUSTICE, PAS DE DÉMOCRATIE. ”

CORRUPTION DES INSTITUTIONS :

UN DANGER MORTEL POUR LA DÉMOCRATIE ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

QUAND LES AUTORITÉS PROTÈGENT LEURS INTÉRÊTS AU LIEU DE SERVIR LE PEUPLE, LA DÉMOCRATIE DISPARAÎT.

L'AFFAIRE DES ROYALTIES À GENÈVE : L'ORIGINE D'UN CANCER INSTITUTIONNEL !

EN 1991, LES BREVETS DE JOSEPH FERRAYÉ, INVENTEUR FRANCO-LIBANAIS, ONT DONNÉ LIEU À LA PLUS GRANDE ESCROQUERIE FINANCIÈRE DE L'HISTOIRE. DES MILLIERS DE MILLIARDS ONT ÉTÉ ESCROQUÉS ET BLANCHIS, DONT UNE PARTIE POUR PRIVATISER LES RÉGIES FÉDÉRALES, AU DÉTRIMENT DE LA POPULATION SUISSE. CONSÉQUENCES DE CE BLANCHIMENT, DES CENTAINES DE MILLIARDS NE SONT PAS RENTRÉS DANS LES CAISSES PUBLIQUES SOUS FORME D'IMPÔTS...

« JE SAIS QUE LES AUTORITÉS SONT COMPLÈTEMENT CORROMPUES, CELA NE FONCTIONNE QUE PAR LES PETITS COPAINS, ETC... SI JE DÉNONÇAIS TOUT CE QUE JE SAIS, LA SUISSE TREMBLERAIT ».

DOMINIQUE DE BUMAN, 05.2006 <https://swisscorruption.info/debuman>

UN ÉTAT COMPLICE = UNE POPULATION EN DANGER

RÉCEMMENT À ÉPAGNY FR, UN DRAME ÉPOUVANTABLE A RAPPELÉ LES CONSÉQUENCES HUMAINES DE CETTE CORRUPTION : UN HOMME CONNU POUR SA DANGÉROSITÉ A ÉTÉ LIBÉRÉ PAR LE PROCUREUR FABIEN GASSER, MALGRÉ DE MULTIPLES ACTES DE VIOLENCE ENVERS SON ÉPOUSE. – QUELQUES JOURS PLUS TARD : FÉMINICIDE, INCENDIE VOLONTAIRE ET SUICIDE ! <https://swisscorruption.info/gasser>

LA JUSTICE CORROMPUE TUE ! QUAND LES PROCUREURS DÉFENDENT LE SYSTÈME PLUTÔT QUE LES VICTIMES, C'EST LA POPULATION QUI PAIE LE PRIX FORT.

IL N'EST PLUS TOLÉRABLE QUE LA JUSTICE PROTÈGE LES PUISSANTS ET QU'ELLE ENFERME CEUX QUI DÉNONCENT LEURS CRIMES ! PLUS TOLÉRABLE QUE LES JOURNALISTES SUBVENTIONNÉS PAR NOS IMPÔTS, TAISENT CES COMPLICITÉS PAR INTÉRÊTS PERSONNELS !

LES LANCEURS D'ALERTE : PILIERS DE LA DÉMOCRATIE ET VICTIMES D'UN SYSTÈME CORROMPU !

DANS UN ÉTAT DE DROIT VÉRITABLE, LES LANCEURS D'ALERTE SONT PROTÉGÉS. EN SUISSE, ILS SONT POURSUIVIS, CONDAMNÉS, RÉDUITS AU SILENCE, COMME ON L'A VU PLUS HAUT AVEC LE CAS DE DANIEL CONUS ET COMME CE FÛT AUSSI LE CAS AVEC TOUS LES MEMBRES D'APPEL AU PEUPLE, ASSOCIATION DE DÉFENSE DES VICTIMES DES AUTORITÉS POLITIQUES ET JUDICIAIRES CORROMPUES ET INFÉODÉES AUX PUISSANTS.

« DÉNONCER UN CRIME D'ÉTAT N'EST PAS UN DÉLIT, C'EST UN DEVOIR. »

ART. 302 CPP (OBLIGATION DE DÉNONCER)

EN VIOLATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX :

⇒ **ART. 6 CEDH – DROIT À UN PROCÈS ÉQUITABLE**

⇒ **ART. 16 CST FÉD. – LIBERTÉ D'OPINION ET D'INFORMATION**

⇒ **ART. 10 CNUCC (CONV. NATIONS UNIES CONTRE CORRUPTION) – PROTECTION DES DÉNONCIATEURS DE CORRUPTION, ... DES MAGISTRATS COMPLICES DE L'APPAREIL POLITICO-JUDICIAIRE ONT TRANSFORMÉ LA JUSTICE EN OUTIL DE RÉPRESSION. CEUX QUI DEVAIENT DÉFENDRE LE PEUPLE, DÉFENDENT LEUR CASTE !**

CES JUGES ET PROCUREURS DOIVENT ÊTRE DESTITUÉS, AU NOM DE L'ÉTHIQUE CONFÉDÉRALE ET ILS DOIVENT ÊTRE POURSUIVIS PÉNALEMENT POUR ABUS D'AUTORITÉ (ART. 312 CP), DÉNIS DE JUSTICE OU ENTRAVE À L'ACTION PÉNALE (ART. 305 CP).

LA CORRUPTION DES INSTITUTIONS EST UN DANGER MORTEL POUR LA DÉMOCRATIE ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

LA CORRUPTION INSTITUTIONNELLE N'EST PAS UNE SIMPLE MALVERSATION INDIVIDUELLE : C'EST UN PHÉNOMÈNE SYSTÉMIQUE QUI GANGRÈNE LES FONDEMENTS DE L'ÉTAT DE DROIT, DÉTRUIT LA CONFIANCE DES CITOYENS ET SAPE LA SÉCURITÉ COLLECTIVE. QUAND DES JUGES, DES PROCUREURS OU DES ÉLUS SERVENT DES INTÉRÊTS OCCULTES PLUTÔT QUE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, LA DÉMOCRATIE SE MUE EN OLIGARCHIE, ET LA JUSTICE EN INSTRUMENT DE RÉPRESSION.

LES CONSÉQUENCES : UNE DÉMOCRATIE EN SURSIS PAR L'ÉROSION DE LA CONFIANCE CITOYENNE – LES DÉRIVES AUTORITAIRES (INSTRUMENTALISATION DE LA JUSTICE, CONTRÔLE DES MÉDIAS) – LES MENACES POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (ALLIANCES CRIMINELLES QUAND L'ÉTAT FERME LES YEUX SUR LE BLANCHIMENT D'ARGENT, ETC.) OU L'INSÉCURITÉ JURIDIQUE (BANQUIER CORRUPTEUR RELAXÉ ET CITOYEN LAMBDA CONDAMNÉ POUR DES DÉLITS MINEURS, ETC.).

POUR LUTTER CONTRE CES FLÉAUX, IL EST IMPÉRATIF AUJOURD'HUI D'OPÉRER DES RÉFORMES STRUCTURELLES FONDAMENTALES QUI CONDUIRONT À UNE INDÉPENDANCE ABSOLUE DE LA JUSTICE, HORS DE TOUTE IMPLICATION PARTISANE. CELA SIGNIFIE LA FIN DU SYSTÈME DES JUGES ÉLUS PAR LES PARTIS POLITIQUES ET L'INTERDICTION DES « TAXES DE MANDAT » ET CONFLITS D'INTÉRÊTS. LA TRANSPARENCE RADICALE CONSISTERA À PUBLIER TOUS LES REVENUS ET LIENS DES MAGISTRATS ÉLUS ET À METTRE EN PLACE DES PROCÉDURES DE RÉCUSATION AUTOMATIQUE EN CAS DE CONFLIT. AVEC UN TEL CONTEXTE, IL DEVIENT ÉVIDENT QUE DEPUIS DES ANNÉES, LE PROCUREUR GÉNÉRAL FABIEN GASSER N'AURAIT PLUS PU S'INVESTIR DANS UNE SEULE PROCÉDURE, TANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS QUI LE TOUCHENT, SONT IMPORTANTS...

POUR Y PARVENIR, LA MOBILISATION CITOYENNE EST INDISPENSABLE (LANCEURS D'ALERTE, MÉDIAS INDÉPENDANTS, RÉSEAUX SOCIAUX... DES SANCTIONS INTERNATIONALES PERMETTANT LA SAISIE DES AVOIRS ILLICITES (GEL DES COMPTES OFFSHORE DES CORROMPUS) DOIVENT ÊTRE DÉVELOPPÉES ET IL SERA NÉCESSAIRE D'ÉTENDRE LES MANDATS DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE DANS LE CADRE DE LA CORRUPTION SYSTÉMIQUE.

LA CORRUPTION INSTITUTIONNELLE N'EST PAS UN « DÉLIT SANS VICTIME » : ELLE TUE LA DÉMOCRATIE ET DÉCLASSE DES NATIONS ENTIÈRES. IL FAUT RÉSISTER PAR DES RÉFORMES COURAGEUSES.

UN PEUPLE PRÊT À SACRIFIER UN PEU DE LIBERTÉ POUR UN PEU DE SÉCURITÉ NE MÉRITE NI L'UNE NI L'AUTRE, ET FINIT PAR PERDRE LES DEUX... – BENJAMIN FRANKLIN